PROCÈS-VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du SAMEDI 08/02/2025

Conseillers en exercice : 9
Présents : 6
Pouvoirs : 3
Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le huit février à onze heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de M. Nicolas ANDRÉ.

Étaient présents :
Mesdames Brigitte DESSENNE, Évelyne MIGNON et Claude VAILLE et Messieurs Nicolas ANDRÉ, Pascal CHARPEAU et Philippe FAUQUET.

Pouvoirs :
M. Franck GUILLEMET a donné pouvoir à Mme Brigitte DESSENNE
Mme Isabelle DURAND a donné pouvoir à M. Pascal CHARPEAU
Mme Valérie FLICHY a donné pouvoir à M. Nicolas ANDRÉ

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 11h00.

Secrétaire de séance :
M. Philippe FAUQUET

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 10 et 17 décembre 2024 n'apportent aucune observation et sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'Ordre du Jour :

1 Retrait délégation et indemnités du troisième adjoint
2 Sens de circulation place de l'Église
3 Devis pose de filet et grillage city parc
4 Autorisation de demande de subvention auprès de la CAESE, pour la pose de filet et grillage city parc (Aide communautaire 2025)
5 Questions diverses

1 Retrait délégation et indemnités du troisième adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté municipal portant sur le retrait de délégations au troisième adjoint, M. Franck GUILLEMET, dans l'intérêt de la continuité de service. En effet, M. GUILLEMET a quitté la commune à la suite de son déménagement en province et ne pourra plus gérer les dossiers relatifs à l'environnement et aux travaux sur la commune.

À la suite du retrait par Monsieur le maire de la délégation consentie à M. Franck GUILLEMET, troisième adjoint au maire par arrêté du 06 février 2025 dans les domaines de l'environnement et des travaux, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: *«lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.».*

2025-01 : DÉLIBÉRATION À LA SUITE DU RETRAIT DE DÉLÉGATION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. Franck GUILLEMET dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉDICE** de ne pas maintenir M. Franck GUILLEMET dans ses fonctions de troisième adjoint au maire.

2025-02 : DÉLIBÉRATION SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Vu le retrait de délégation de M. Franck GUILLEMET, troisième adjoint ;

Vu la délibération n°2025-01 du 08/02/2025, actant le non-maintien dans le poste de troisième adjoint de M. Franck GUILLEMET,

Considérant le siège de troisième adjoint au Maire vacant ;

Monsieur le Maire propose :

De fixer le nombre d'adjoint au Maire à **deux**, au lieu de trois, sachant que les autres adjoints resteront à leur place selon l'ordre du tableau établi dans la délibération n°23/2020 du 3 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de supprimer le poste de troisième adjoint au maire

2025-03 : DÉLIBÉRATION MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°23/2020 du 3 juin 2020, fixant les indemnités de fonction du Maire et des adjoints,

Vu le retrait de délégation de M. Franck GUILLEMET, 3ème adjoint ;

Vu la délibération n°2025-01 du 08/02/2025, actant le non-maintien dans le poste d'adjoint de M. Franck GUILLEMET,

Vu la délibération n°2025-02 du 08/02/2025 supprimant le poste du troisième adjoint au maire,

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser 9.9% ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des indemnités de fonctions allouées aux adjoints au vue de la suppression d'un poste d'adjoint ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 2 ABSTENTIONS et 7 VOIX POUR :

- **DE FIXER** les indemnités pour les deux adjoints au taux suivant : Traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique X **9.9%**

FONCTION	Prénom NOM	Taux Retenu
Maire	Nicolas ANDRÉ	25.50% inchangé
1ère Adjointe Chargée de l'administration Générale, Affaires Générales, Finances, Ecole et Environnement	Évelyne MIGNON	**9.9%**
2ème Adjoint, Chargé de l'urbanisme, Prévention des Risques, Finances, Patrimoine et Travaux	Philippe FAUQUET	**9.9%**

2 Sens de circulation Place de l'Église

Pour donner suite à plusieurs plaintes d'administrés, le Conseil Municipal propose de modifier le sens de circulation sur la place de l'église.

Il est proposé d'installer un panneau « SENS INTERDIT » à la sortie sud de la place de l'Église, les usagers devront passer par la rue des pavillons pour sortir de cette place sur la Grande Rue.

Deux membres du Conseil municipal votent CONTRE cette proposition.

M. le Maire prendra un arrêté afin de modifier le sens de circulation dès l'instant où le panneau sera posé. La modification du sens de circulation sera également balisée par une barrière de police installée dès les premières semaines afin que les usagers soient bien informés.

3 Devis pose de filet et grillage – City Parc

M. le Maire propose le devis de la société « **PARC ESPACE** » déjà intervenue l'année dernière pour la pose des nouveaux filets pour le City Parc :

- **Devis proposé société « PARC ESPACE »** :
  - Pose et fourniture d'un filet et d'un grillage = **3 326.07€ HT**

Le Conseil Municipal valide à **l'unanimité** le devis de la société « **PARC ESPACE** » d'un montant de **3 326.07€ HT** pour la pose et fourniture d'un filet et d'un grillage sur le mur côté sud du city parc.

4 Autorisation de demande de subvention auprès de la CAESE (Aide communautaire 2025)

M. le Maire rappelle que la commune peut bénéficier de l'Aide Communautaire de la CAESE, pour un montant de **7 091.00€ au titre de l'année 2025**.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande pour la pose d'un filet et d'un grillage sur le mur côté sud du city parc.

Le plan de financement sera proposé comme suit :
Devis de la société « **PARC ESPACE** » validé :
Montant = 3 326.07 € HT
Aide CAESE 2025 = 1 663.03 €
Soit un reste à charge pour la commune d'un montant de **1 663.04€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'octroi de subvention auprès de la CAESE, pour la pose et fourniture d'un filet et d'un grillage sur le mur côté sud du city parc.

5 Questions diverses

Aucune question diverse

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **SAMEDI 29/03/2025 à 11h00** : Inauguration espace détente et santé derrière la salle polyvalente.

- Le panneau de la salle polyvalente est trop petit, il est nécessaire de le remplacer par un panneau plus grand, en y inscrivant le nom de Léonce Foisnon. De plus, il faut ajouter un panneau pour l'espace Détente et Santé.

- Prochain Conseil Municipal le 1er avril 2025, vote du budget.